



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Pouvoirs : 6
Absent : 0

Date de la convocation : 21 juin 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Laurent, LARDON Jean-Yves, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GARNIER Béatrice, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER J-Bernard représenté par B GARNIER
VERDUZIER Kévin représenté par Y MUSCAT
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
PIAULET Christine représentée par V DEBIAIS

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Gaëlle GRIFFON

DELIBÉRATION N°92

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : ACQUISITION PARCELLE CADASTRÉE CH N°171 RUE DE CHEDEVILLE LIEU DIT LE RIVEAU

Les membres du conseil municipal sont informés que Mme Claudette DEBUT est propriétaire d'une parcelle cadastrée CH n°134, située rue de Chédeville au lieu dit le Riveau, le long de la Coulée Verte, en zone naturelle du PLU.

Elle a proposé la cession de sa parcelle à la commune, en effectuant un découpage pour en céder une partie aux propriétaires de la parcelle voisine CH N°133 M. Chabaud et Mme Maingault, agrandissant ainsi leur jardin existant.

La commune pourrait se porter acquéreur de la parcelle CH n°171, issue de la division de la parcelle CH n°134, d'une superficie de 3700 m². Un accord a été trouvé pour une cession à **1,50€/m² soit 5 550€**.

Ce terrain est intéressant pour pérenniser l'emprise de la Coulée verte et pour constituer une réserve foncière en plein centre-bourg.

Il est proposé au conseil municipal **d'approuver l'acquisition de la parcelle CH n°171 d'une superficie de 3700 m² au prix de 1,50€/m² soit 5 550€ auprès de Mme Claudette Debut étant entendu que l'ensemble des frais notariés et annexes restent à la charge de la Commune, et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette acquisition.**

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU le courrier d'accord de Mme Claudette DEBUT reçu en mairie le 24 mai 2022,

Considérant l'intérêt pour la commune de pérenniser l'emprise de la Coulée Verte et de constituer des réserves foncières,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **Approuver** l'acquisition de la parcelle cadastrée section CH n°171 pour une superficie de 3700 m² au prix de 1,50€/m² soit un prix total de 5 550€ auprès de Mme Claudette DEBUT.
- **Autoriser** M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération. L'acte authentique sera rédigé en l'étude de Maître MULLER, notaire à Châtelleraut.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

